

Le 18 mars 2024

L'Honorable Judy Sgro, C.P., députée  
Présidente  
Comité permanent du commerce international  
131, rue Queen, 6<sup>e</sup> étage  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Par courriel : [ciit@parl.gc.ca](mailto:ciit@parl.gc.ca)

**Objet : Étude sur le système Gestion des cotisations et recettes de l'ASFC (GCRA)**

Madame,

Je vous écris au nom de Landmark Global pour partager notre point de vue concernant la mise en œuvre du système Gestion des cotisations et des revenus (GCRA) de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Plus particulièrement, les efforts de modernisation de l'ASFC doivent mener à la perception équitable et uniforme des droits de douane et taxes de vente sur les colis importés au Canada.

Basé en Amérique du Nord, Landmark Global est un acteur majeur dans la consolidation de colis internationaux. Notre principal domaine d'activité est la distribution, vers le Canada et d'autres marchés, de colis de commerce électronique de détaillants en ligne des États-Unis. Nous proposons également diverses solutions logistiques ainsi que des services d'exécution des commandes pour nos clients de commerce électronique. Notre expertise, notre infrastructure, notre réseau de transport multimodal, nos outils électroniques et nos capacités opérationnelles nous permettent de gérer les envois de colis et la gestion des commandes et des retours pour nos clients, leur permettant ainsi d'étendre leurs activités à l'échelle mondiale. Notre entreprise dessert 220 pays depuis 17 sites, dont des centres opérationnels à Calgary (Alberta), à Mississauga et à Burlington (Ontario). En fait, le Canada représente notre plus grand réseau interne, nous permettant de livrer des colis dans tous les foyers au Canada.

Nous profitons de cette occasion pour partager nos vues dans le cadre de l'étude du GCRA, l'initiative numérique de l'ASFC qui changera la façon dont l'Agence évalue et perçoit les droits et taxes sur les marchandises commerciales

importées au Canada, par le Comité permanent du commerce international. Nous avons cru comprendre que d'autres intervenants ont écrit au Comité pour exposer les préoccupations de la communauté du commerce international concernant la mise en œuvre du GCRA, et ont proposé des solutions pour y remédier. Notre objectif, dans le cadre de ce mémoire, est de porter à l'attention du Comité un problème connexe urgent qui a une incidence sur nos activités canadiennes de messagerie.

Nous souhaitons d'abord déclarer que nous appuyons l'objectif du gouvernement fédéral de moderniser le système de perception des droits et taxes de l'ASFC. Nous croyons également qu'il est essentiel que l'initiative de modernisation permette à l'ASFC de percevoir adéquatement les droits et taxes sur tous les colis imposables importés au Canada, y compris ceux entrant au Canada par voie postale.

La perception inadéquate par l'ASFC des droits et taxes sur les envois de colis est un problème de longue date. En fait, en 2017, le vérificateur général du Canada avait noté que l'Agence était incapable d'évaluer avec justesse les droits de douane et taxes dus au gouvernement sur les marchandises entrant au Canada et d'imposer systématiquement le paiement des droits sur les envois postaux d'une valeur inférieure à 200 \$. Selon une étude menée à ce moment, ce problème entraînait des pertes de revenus de 1,3 milliard de dollars par an pour les gouvernements. Cette somme a nécessairement augmenté depuis puisque selon Statistique Canada, les ventes en ligne ont presque triplé entre 2017 et 2022.

Les problèmes de perception des droits et taxes sur les colis postaux par l'ASFC continuent de créer un marché inéquitable pour les entreprises de messageries canadiennes autorisées par l'ASFC. Ces entreprises sont tenues de percevoir et de remettre les droits et taxes sur tous les colis imposables importés au Canada par messagerie, tandis que ceux qui importent des colis par voie postale profitent du manque d'uniformité dans l'application des règles de perception par l'ASFC.

En plus de réduire les recettes gouvernementales et de nuire aux entreprises de messagerie, ce problème a aussi une incidence sur les détaillants canadiens qui doivent s'adapter à la croissance du commerce en ligne, exacerbant les difficultés qu'ils éprouvent puisqu'ils doivent continuer de percevoir et remettre les taxes sur chaque vente.

La croissance du commerce électronique a clairement créé des défis opérationnels pour l'ASFC. En fait, l'Agence elle-même a reconnu la nécessité de moderniser ses opérations en réponse à la croissance des importations de



produits issus du commerce en ligne. Nous croyons comprendre que l'ASFC a aussi collaboré avec la Société canadienne des postes dans le cadre de son Initiative de modernisation postale, qui comprend la mise en place d'avancées technologiques et le début des activités au nouveau Centre de traitement Albert Jackson de Postes Canada à Scarborough. Nous sommes conscients que ces initiatives sont essentielles pour relever les défis opérationnels mentionnés.

En conclusion, l'iniquité persistante dans la perception et la remise des droits et taxes sur les colis importés a créé un marché inéquitable pour les entreprises de messagerie professionnelles et les détaillants canadiens, ce qui continue d'entraîner une perte de recettes fiscales pour les gouvernements. Il est crucial que l'initiative de modernisation de l'ASFC, dont le GCRA est un élément essentiel, règle ce problème en temps opportun pour rétablir l'équité sur le marché. Nous espérons qu'en étudiant le GCRA et les efforts de modernisation de l'ASFC, le Comité permanent du commerce international attirera l'attention sur ce problème et contribuera à faire en sorte que le gouvernement le règle en temps opportun.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Ryan Drouillard  
Vice-président des services commerciaux  
Landmark Global, Amérique du Nord

c.c. : Membres du Comité permanent du commerce international